



Déclaration du SNUipp-FSU 63

CAPD du 23 juin 2016



Le SNUipp-FSU 63 a fait le choix de siéger à cette CAPD pour répondre aux préoccupations des collègues concernant le mouvement et les promotions. Il continue néanmoins au sein de la FSU à s'opposer à la loi travail et appelle les enseignants et contractuels à participer massivement à toutes les actions décidées par l'intersyndicale dans ce cadre et notamment la votation citoyenne. Le SNUipp-FSU63 rappelle qu'en ce moment, à l'appel de ces organisations a lieu une manifestation contre la loi travail. Un nouveau rassemblement aura lieu mardi 28 juin avec remise de la votation au préfet. A l'heure où le gouvernement parle beaucoup de dialogue social, il doit passer des paroles aux actes en retirant la loi El KHOMRI et en ouvrant de véritables négociations avec les organisations syndicales.

A l'opposé de la loi El Khomri, le SNUipp avec la FSU, défend un projet de société où le travail est émancipateur. Il dénonce les emplois précaires. Il demande l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes et la création d'emplois stables et de qualité à la hauteur des besoins.

Le Ministère vient de présenter un nouveau décret sur les obligations de service qui ne reconnaît toujours pas le temps de travail effectif des enseignants; selon un rapport de l'Inspection Générale elle-même, il est de 44 h hebdomadaires. La mise à disposition des enseignants des 108h et la suppression sèche des APC auraient constitué un progrès. Le SNUipp revendique une baisse des heures d'enseignement à 18 heures afin de tenir compte des nouvelles contingences du métier : travail d'équipe, mise en place des PPRE, PAP, PAI, PPS, conseil école-collège, nouveaux rythmes avec les PEDT, nouveaux programmes, plus de maîtres que de classes, scolarisation des moins de 3 ans... Le SNUipp-FSU 63 demande que le Puy-de-Dôme soit novateur et demande à l'Inspecteur d'Académie de permettre aux équipes la libre disposition des heures d'APC.

Concernant l'ordre du jour de cette CAPD, le SNUipp-FSU 63 rappelle qu'il défend un avancement, déconnecté de la note, le plus rapide pour tous comme c'est le cas pour les Inspecteurs. Il est temps de reconnaître le sérieux, l'investissement et la professionnalité de tous les collègues de par la confiance qui leur sera accordée par leur administration. C'est grâce à une formation importante et de qualité, sur le temps de travail, que nous ferons grandir l'école et non par le maintien d'un contrôle infantilisant des personnels. En ce sens, le ratio de 5% pour le passage à la hors classe est dérisoire et restrictif pour les collègues n'exerçant pas de fonctions particulières. L'informatisation de la deuxième phase du mouvement constitue un réel progrès à la fois pour le travail des élus paritaires mais aussi pour garantir transparence et équité de traitement des collègues. Cependant, le SNUipp continue de revendiquer pour cette phase et la suivante, le retour au choix en direct qui éviterait aux collègues d'être obligés de lister tous les vœux et de prendre ainsi le risque d'être affectés sur des postes bien éloignés de leur préférence professionnelle.

SNUipp 63 – Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC – Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 ✉ Snu63@snuipp.fr